PROJET DE RESERVES DE SUBSTITUTION SUR LE BASSIN DE LA BOUTONNE EN CHARENTE-MARITIME

Bilan de la démarche de médiation
Rapport de recommandations

Juillet 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION **5**

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DU PROJET **6**

1. CONTEXTE DU PROJET **6**

A. LE BASSIN DE LA BOUTONNE : DE FORTS DÉSÉQUILIBRES HISTORIQUEMENT RECENSÉS 6

B. UN PROJET DE RÉSERVES NÉ DANS UN CONTEXTE D'ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES PERMANENTES 7

C. UN PROJET AUJOURD'HUI PORTÉ PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE ET INCLUS DANS UN PROJET DE TERRITOIRE 8

2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET **10**

3. CONDITIONS DE REMPLISSAGE PREVUES DANS LE PROJET **12**

4. MODALITÉS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE **14**

A. UN SUIVI TECHNIQUE DU REMPLISSAGE 14

B. UN SUIVI HYDROLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE 14

C. UN SUIVI BIOLOGIQUE 15

D. UN COMITÉ DE SUIVI ANNUEL 16

5. LES IMPACTS BÉNÉFIQUES DU PROJET **16**

PARTIE 2 : ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE DE MÉDIATION **17**

1. UNE MISSION DE MÉDIATION PORTÉE PAR DES INSTANCES DE SUIVI ET DE PILOTAGE PLURI-PARTENARIALES **18**

2. UNE CONSULTATION LARGE DES ACTEURS **18**

3. L'ORGANISATION D'ATELIERS DE CONCERTATION **18**

A. LA RÉPARTITION DE LA RESSOURCE EN EAU 19

B. ATELIER N°1 : LES CONDITIONS DE REMPLISSAGE ET DE SUIVI DES RÉSERVES – 15 MAI ET 19 JUIN 2018 19

C. ATELIER N°2 : LES MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE TRANSPARENCE – 7 JUIN 2018 20

4. COMMUNICATION **20**

PARTIE 3 : LES ENJEUX ET ATTENTES FORMULÉS LORS DE LA PHASE DE CONSULTATION DES ACTEURS 21

1. LES GRANDS ENJEUX EXPRIMES PAR LES ACTEURS INTERROGÉS 21

2. LES ATTENTES FORMULÉES 23

PARTIE 4 : ENSEIGNEMENTS ET PROPOSITIONS ISSUS DES ATELIERS DE MÉDIATION 25

1. LES CONDITIONS TECHNIQUES DE REMPLISSAGE DES RÉSERVES 25

A. LA DÉFINITION DES SEUILS DE REMPLISSAGE 26

B. LA MISE EN PLACE D'INDICATEURS SPÉCIFIQUES 30

2. LA TRANSMISSION DES DONNÉES DE SUIVI 30

A. LA TÉLÉTRANSMISSION DES DONNÉES 31

B. L'ACCES PUBLIC DES DONNÉES 31

3. LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PROJET 32

A. COMPOSITION ET FRÉQUENCE DE REUNION 33

B. FONCTIONNEMENT 33

4. PROPOSITION COMPLÉMENTAIRE : LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DES ASSOLEMENTS 34

CONCLUSION 36

LEXIQUE 37

ANNEXES 39

INTRODUCTION

Le Bassin de la Boutonne est un bassin identifié dans le SDAGE Adour Garonne comme très déficitaire en termes de ressource en eau. Il est classé, depuis 1994, en **zone de répartition des eaux** (bassin versant caractérisé par une insuffisance chronique des ressources par rapport aux besoins).

La réforme dite des volumes prélevables, issue de la loi sur l'eau de 2006, vise à adapter les prélèvements à la ressource disponible, à l'échelle de chaque bassin. Sur le Bassin de la Boutonne, le volume prélevable à atteindre à échéance 2021 a été notifié par le préfet coordonnateur de bassin le 26 octobre 2011. Cette notification fait suite au protocole État/Profession agricole signé en 2011. Cette échéance d'atteinte du volume prélevable en 2021 est également reprise dans le SAGE (Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux) de la Boutonne, validé en 2016 et dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole, délivrée à l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) Saintonge en août 2017. Pour parvenir à l'équilibre et respecter les volumes prélevables, le protocole État/Profession agricole comprend un volet économie d'eau et un volet de stockage hivernal (« retenues de substitution »).

Ainsi sur le bassin de la Boutonne, en parallèle des obligations règlementaires et des modalités de gestion de crise, des démarches contractuelles ont été mises en place en concertation avec les acteurs locaux afin de rétablir les équilibres quantitatifs :

- En 2003, le Plan de gestion des étiages du bassin Charente (PGE), qui visait des objectifs par sous-bassins et notamment la Boutonne ;
- Le SAGE Boutonne qui a fixé des objectifs plus spécifiques et plus précis sur le bassin (DOE, mesures de réduction, enjeux environnementaux) ;
- En 2016, le **Projet de territoire Boutonne**, soit un programme d'actions ciblé sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

En lien très étroit avec le SAGE Boutonne, dont il constitue un outil opérationnel, le projet de territoire compte **33 actions** incluant des projets de restauration des milieux aquatiques (travail sur la zone humide de la Trézence, par exemple) et des mesures d'accompagnement pour adapter les pratiques agricoles. Le projet de retenues de substitution porté par le Syndicat Mixte des réserves de Charente-Maritime (SYRES) s'inscrit dans ce cadre global et transversal. En effet, depuis la note d'instruction ministérielle du 4 juin 2015, la mise en place d'un projet de territoire est un prérequis pour le financement des projets de stockage.

Fin 2017, au regard des enjeux identifiés sur les projets de stockage, une **démarche de médiation** autour du projet de réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne en Charente-Maritime a été engagée, avec un portage du SYMBO (Syndicat Mixte de la Boutonne), en partenariat avec le SYRES, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

La mise en œuvre de cette démarche a été confiée au cabinet NEORAMA, spécialisé dans l'accompagnement de démarches de concertation autour des projets d'aménagement de territoire. Cette démarche s'est réalisée de façon indépendante du processus d'instruction du dossier et de l'enquête publique, visant l'autorisation loi sur l'eau et la DIG, requises sur ce type de projet.

L'objet du présent rapport est de **proposer un bilan de la démarche de médiation** menée en explicitant l'ensemble des propositions techniques formulées par les acteurs locaux.

PARTIE 1 :

PRÉSENTATION DU PROJET

1. CONTEXTE DU PROJET

A. LE BASSIN DE LA BOUTONNE : DE FORTS DÉSÉQUILIBRES HISTORIQUEMENT RECENSÉS

Le Bassin de la Boutonne, situé au nord du bassin de la Charente, se localise au centre de l'ancienne région Poitou-Charentes, à cheval sur le sud du département des Deux-Sèvres (500 km^2 et 51 communes) et le nord-est du département de la Charente-Maritime (820 km^2 et 79 communes). Il s'étend ainsi sur 130 communes.

De la source à Chef-Boutonne, jusqu'à la confluence avec la Charente, se distinguent **trois grands secteurs :**

- La Boutonne amont
  (de Chef-Boutonne au Vert),
- La Boutonne moyenne (du Vert à Saint-Jean-d'Angély),
- La Boutonne aval (de St-Jean-d'Angély à Carillon, sa confluence avec la Charente).

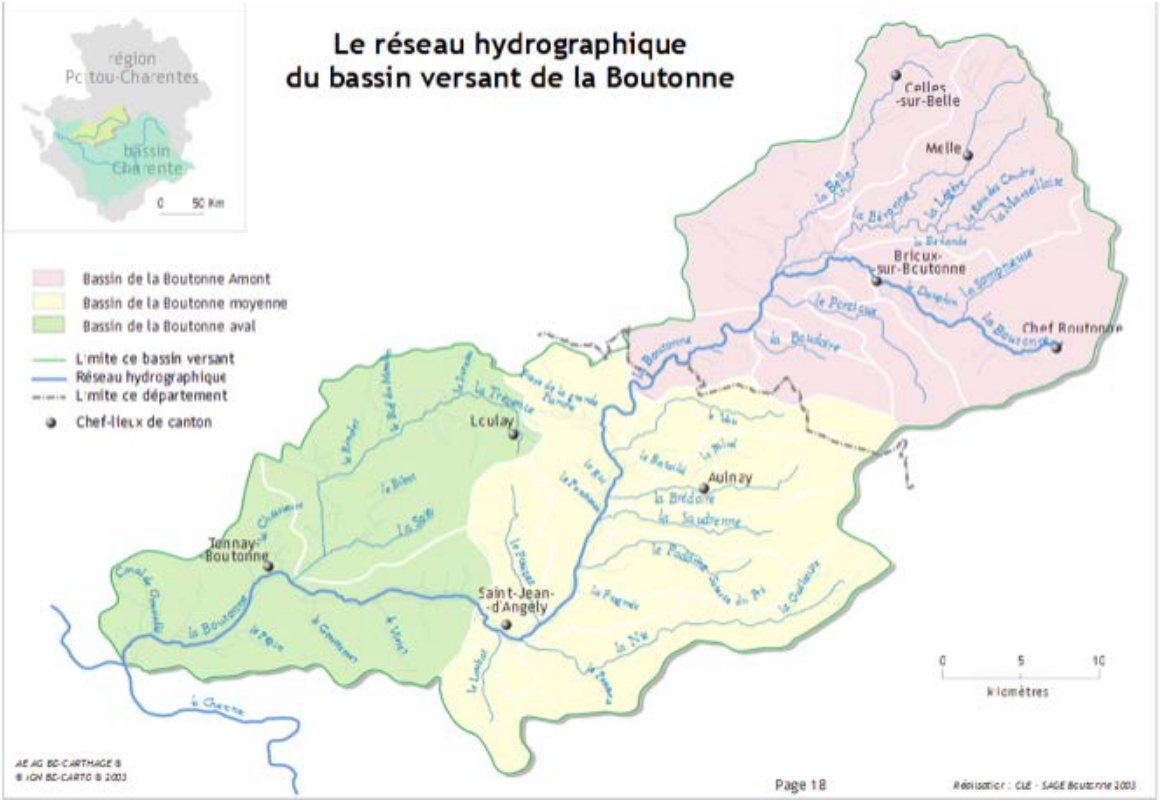

Affluent le plus proche de l'embouchure du fleuve Charente, la Boutonne participe à l'alimentation en eau douce du bassin ostréicole de Marennes-Oléron. On peut estimer à 10% les apports nutritifs de la Boutonne par rapport à ceux de la Charente. Cette promiscuité côtière confère au bassin un **climat tempéré océanique** avec une pluviométrie annuelle où les hivers et les intersaisons sont frais et bien arrosés, et les étés chauds et secs.

Le bassin versant de la Boutonne se caractérise également par la présence de **zones remarquables** d'un point de vue environnemental et classées à ce titre. Le peuplement piscicole est diversifié et **plusieurs espèces végétales** sont ponctuellement recensées. 17 sites sont actuellement classés en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique).

Néanmoins, depuis plusieurs années, cet environnement naturel est mis à mal. Les assèchements des cours d'eau, les étiages sévères, la dégradation de la qualité des eaux souterraines et superficielles et l'appauvrissement des milieux aquatiques sont autant de maux qui touchent le bassin de la Boutonne. **L'ensemble du bassin est classé en Zone de Répartition des Eaux** (ZRE) depuis 1994, ce qui signifie que le bassin connait un fort déséquilibre des ressources par rapport aux besoins.

Afin de préserver les enjeux prioritaires que sont les écosystèmes aquatiques, des mesures de restriction sont pris quasi annuellement sur le bassin. Ces restrictions impactent tout particulièrement le secteur agricole : 50% des salariés agricoles travaillent en effet au sein d'exploitations irrigantes, un secteur qui a tout intérêt à trouver un compromis entre maintien de leur activité et protection du milieu. Ces restrictions menacent également le maintien d'un secteur d'emploi qui s'étend à toute l'activité économique corollaire de l'exploitation agricole irrigante (coopératives, négoces, transporteurs, etc.).

B. UN PROJET DE RÉSERVES NE DANS UN CONTEXTE D'ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES PERMANENTES

Pour répondre aux difficultés du territoire et lutter contre le déficit de la Boutonne, plusieurs initiatives ont été portées au fil des années autour de la **création de retenues d'eau**.

Un premier projet a été porté dans les années 1980 autour du Barrage de la Trézence. Faisant face à de multiples oppositions, il a finalement été rejeté par le Conseil d'État en 2003.

En avril 2005, suite à ce rejet, les irrigants de la Boutonne en Charente-Maritime se sont regroupés au sein d'une ASL pour lancer des études ayant pour objectif de construire un projet globalisé sur le bassin aval. Puis en **2007-2008**, pour obtenir des aides au financement du projet de réserves de substitution, un certain nombre d'irrigants ont fait le choix de se constituer en ASA. Un choix qui a suscité de premières tensions entre les irrigants ne souhaitant pas adhérer au fonctionnement et aux conditions d'adhésion de l'ASA Boutonne. C'est également à cette période que les acteurs de l'eau ont travaillé ensemble l'élaboration d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE approuvé en 2008).

Afin de mettre en œuvre la politique des volumes prélevables issue de la LEMA de 2006, des accords ont été passés.

Pour le Bassin Adour-Garonne, un **protocole d'accord entre État et Profession agricole de 2011** est établi et fixe les « volumes prélevables » notifiés par le Préfet de bassin (volumes définis sur la Boutonne par la CLE du SAGE en 2010 sur la base des modélisations du PGE Charente et du BRGM, à savoir **3,8Mm³**). Il s'agit des volumes que le milieu peut fournir huit années sur dix, étant précisé que les besoins pour l'alimentation en eau potable sont prioritaires. Ce protocole liste également les projets de retenues de substitution connus ou estimés en fonction du contexte agro-économique du bassin. Il dresse une feuille de route pour l'atteinte des volumes prélevables en ZRE. Pour les bassins de Charente-Maritime les plus en déséquilibre (Boutonne, Seugne, Seudre…), le retour à l'équilibre et l'atteinte des volumes sont repoussés à **2021**.

Le projet de réserves de substitution sur le Bassin de la Boutonne est donc un projet ancien, actuellement repris et porté par le SYRES 17.

C. UN PROJET AUJOURD'HUI PORTÉ PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE ET INCLUS DANS UN PROJET DE TERRITOIRE

Du fait des difficultés observées sur le territoire pour le montage et la mise en œuvre du projet de réserves de substitution et à la suite d'une large concertation conduite entre le Conseil départemental, la profession agricole, les services de l'Etat, l'Agence de l'eau Adour-Garonne ainsi qu'une grande majorité des acteurs et usagers de l'eau, une structure collective et publique s'est constituée en décembre 2014, **le SYRES 17**, maître d'ouvrage des projets de réserves ayant pour objet **la création, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de stockage** afin d'assurer la fourniture de l'eau brute d'irrigation aux ASA membres.

Aujourd'hui, le SYRES 17 est composé de **membres adhérents** (Conseil départemental de la Charente-Maritime, Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et 5 Associations Syndicales Autorisées initialement porteuses de projets de stockage : l'ASA Boutonne, l'ASA d'Irrigation des Coteaux de Chaniers, l'ASA des Irrigants de Saintonge Centre, l'ASA d'Irrigation de Charente Aval et l'ASA des Irrigants d'Aunis), et de **membres associés** (ASA de Benon et ASA d'Irrigation des Roches). Il est administré par un comité syndical comprenant 11 élus issus des 3 collèges. Par souci d'ouverture, le Conseil départemental, qui détient une majorité de voix délibératives, a nommé 5 délégués départementaux représentatifs de différents bords politiques et de différents usages de l'eau.

L'objectif de ces projets est de baisser les prélèvements agricoles dans le milieu naturel en période d'étiage. Il s'agit ainsi de réaliser le **transfert des prélèvements** actuels d'eau d'irrigation, de la période estivale, déficitaire, vers la période hivernale, afin de permettre le **maintien d'une activité agricole** dans les territoires, **compatible avec les objectifs de reconquête de la qualité des milieux**, aujourd'hui dégradés.

Par la suite, **l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015 relative au financement des retenues de substitution par les agences de l'eau** est venue conditionner le financement de ce type de projet à l'élaboration d'un projet de territoire. Ainsi, pour obtenir le subventionnement de ces projets de stockage, l'élaboration d'un projet de territoire est devenue nécessaire. Celui du bassin de la Boutonne a été validé par la CLE du SAGE en **juin 2016**. Il définit la stratégie d'atteinte des volumes prélevables sur le bassin avec une combinaison d'actions d'économie d'eau et de réserves de substitution et le SYMBO est le porteur du projet de territoire.

Le projet de retenues de substitution s'inscrit donc dans un **programme global de retour à l'équilibre** du bassin de la Boutonne et **de reconquête de la qualité des milieux**. Pour ce faire, une trentaine d'actions sont réparties en 5 axes stratégiques (animation du projet de territoire, diminution des besoins en eau et changements de pratiques, amélioration de l'efficience de l'eau et économies d'eau, stockage de l'eau, amélioration des fonctionnalités des milieux). Le projet de territoire prévoit une réduction très importante des volumes prélevés dans le milieu à l'étiage avec la mobilisation des différents leviers ci-dessus.

Le SYRES a repris en 2016 le portage du dossier des réserves de substitution en Charente-Maritime. Un **dossier a été présenté en 2015 à l'avis de la CLE** puis refondu et retravaillé en lien avec la DDTM pour lever les points de blocages.

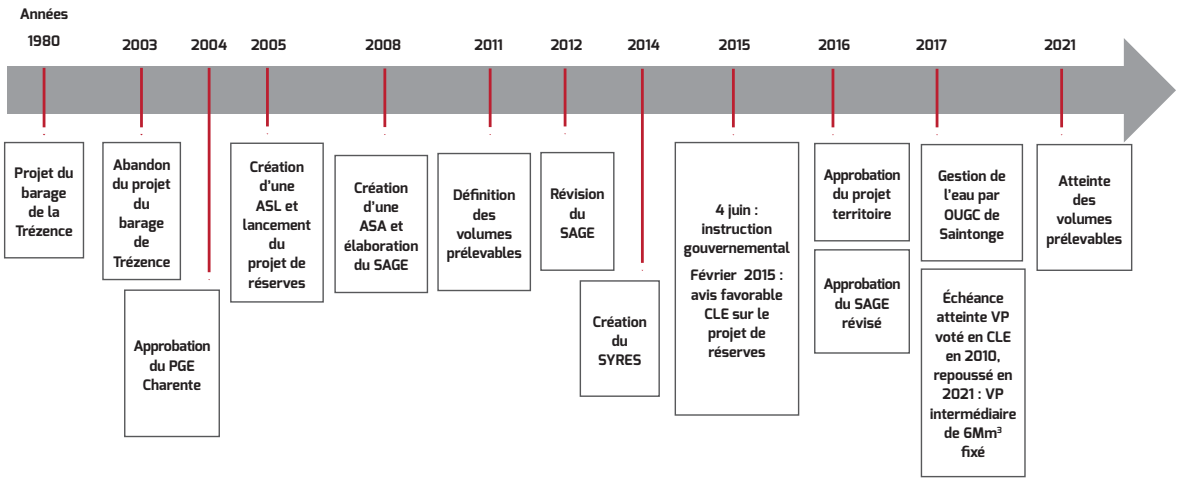

La gouvernance du projet place ainsi le SYRES 17 en position de maîtrise d'ouvrage pour la **gestion collective et publique de l'eau** ; il lui revient la responsabilité non seulement de la création des réserves de substitution mais aussi de leur **exploitation et de leur entretien**. Le SYRES détient ainsi les compétences de maîtrise foncière nécessaire aux aménagements, et de **manipulation des équipements de pompage** et d'**accès aux forages** (y compris lorsque ces derniers sont situés sur les propriétés des irrigants). En effet, le SYRES assure le **suivi du remplissage des réserves** et décide en conséquence du **lancement ou de l'arrêt des pompages**.

2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Le projet présenté par le SYRES comporte la création de 21 **réserves de substitutions** et la réhabilitation d'une réserve existante sur 17 communes du département de la Charente-Maritime :

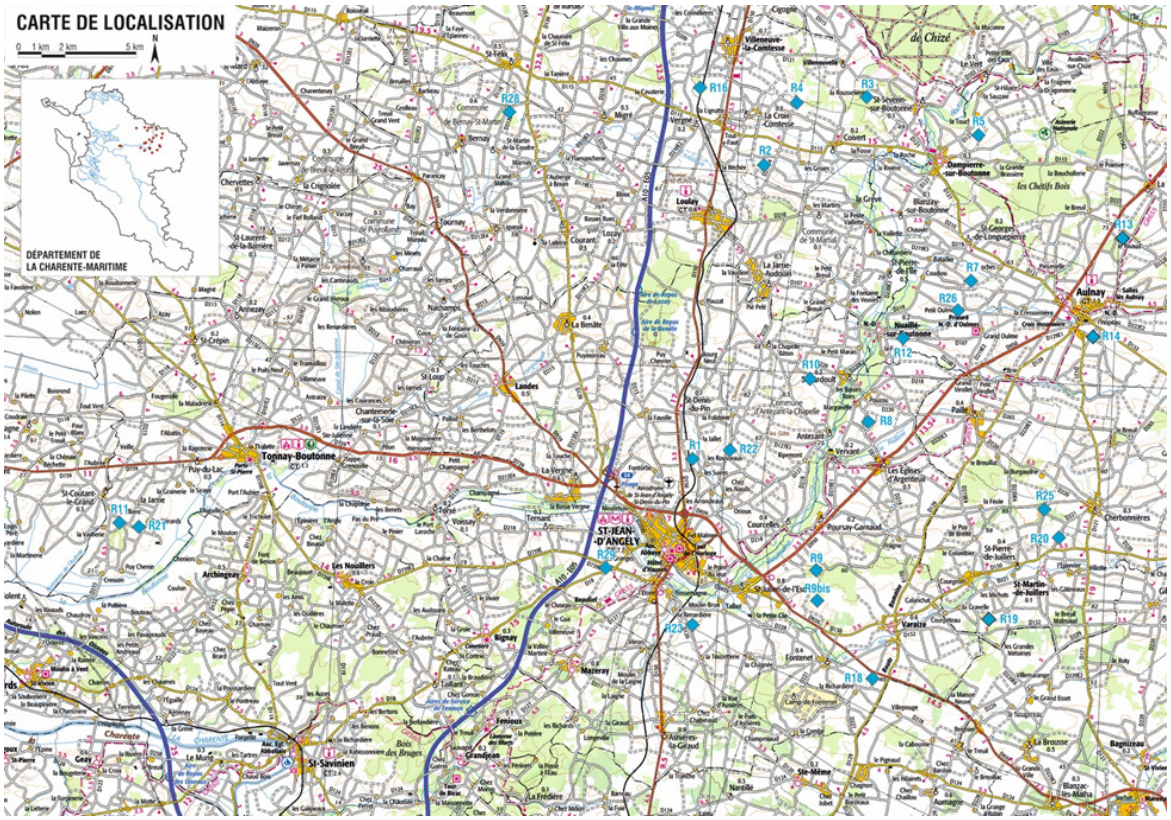

Chiffres clés :

- Un volume de stockage total **d'environ 5,25 Mm³** ;
- Une surface en eau cumulée de **72 ha** (entre 1,3 et 5,9 ha pour chaque réserve) ;
- Une emprise totale des réserves avec leurs aménagements périphériques de **160 ha** ;
- Un total de **140 forages substitués,** 66 utilisés pour le remplissage, 74 rebouchés ;
- Un débit de prélèvement maximal d'environ **4,37 m³/heure**

Le remplissage des réserves est prévu par le SYRES **du début du mois de novembre** à la **fin du mois de février** (avec une possibilité de dérogation pour poursuivre en mars en fonction des années), un laps de temps correspondant à la période de recharge des nappes superficielles qui alimentent les cours d'eau du Bassin de la Boutonne. Le projet permet ainsi de raccorder **65 exploitations agricoles** aux réserves, ce qui représente environ **3 000 ha de surface irrigable**. Les réserves sont construites en déblai-remblai et prévues pour être étanches, donc déconnectées du milieu naturel.

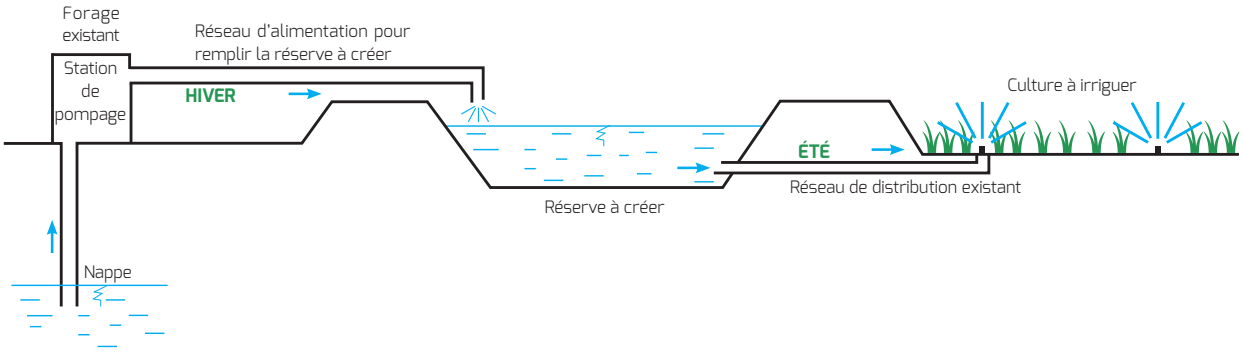

3. CONDITIONS DE REMPLISSAGE PRÉVUES DANS LE PROJET

Plusieurs conditions sont proposées par le SYRES, d'après les études de la CACG, pour encadrer le remplissage des réserves :

- 2 conditions s'appliquent à **tous les prélèvements**. Elles s'appuient sur **les mesures du débit et de piézométrie de la Boutonne** :
  - **La condition 1** est l'indicateur de débit à la station de Moulin de Châtre, seule station valide et fonctionnelle à l'époque de l'étude car disposant d'un historique long sur le bassin de la Boutonne ainsi que l'indicateur de débit à St-Jean-d'Angély

Seuils de démarrage et d'arrêt du remplissage à 50% de la capacité :

- 2 200 litres/seconde mesurés au Moulin de la Châtre
- 3 910 litres/seconde mesurés à Saint-Jean-d'Angély

Seuils de démarrage et d'arrêt du remplissage à la capacité maximale :

- 2 800 litres/seconde au Moulin de la Châtre

(fixé en corrélation avec ceux de Moulin de Châtre)

  - **La condition 4** est un indicateur de piézométrie recommandé par le BRGM en 2014. Le dossier du SYRES intègre un piézomètre installé à Ensigné ainsi que la proposition de seuils progressifs et mensuels à respecter pour le remplissage des réserves.

Sur la nappe d'Ensigné, une piézométrie minimale mensuelle est définie pour le démarrage et l'arrêt du remplissage :

- 70m NGF durant le mois de novembre
- 71m NGF durant le mois de décembre
- 73m NGF durant le mois de janvier
- 75m NGF durant le mois de février
- 76,5m NGF durant le mois de mars

- 2 conditions s'appliquent aux **prélèvements réalisés sur des affluents de la Boutonne.** Elles s'appuient sur les mesures de débit des affluents de la Boutonne ainsi que sur les mesures des écoulements locaux :

  - **La condition 2** est un indicateur de débit (à terme) à l'aval des principaux affluents. Dans un premier temps, les références de débit seront constituées, au droit des échelles de suivi limnimétriques existantes et à installer, par jaugeage du secteur de rivière.

Seuils de démarrage et d'arrêt du remplissage à 50% de la capacité de prélèvement :

- 20 litres/seconde pour le ruisseau du Batailler
- 215 litres/seconde pour le ruisseau de la Brédoire
- 165 litres/seconde pour le ruisseau de la Saudrenne
- 175 litres/seconde pour le ruisseau de la Padôme
- 130 litres/seconde pour le ruisseau du Pouzat
- 370 litres/seconde pour le ruisseau de la Nie
- 305 litres/seconde pour le ruisseau de la Trézence

Seuils de démarrage et d'arrêt du remplissage à capacité maximale de prélèvement :

- 55 litres/seconde pour le Batailler
- 360 litres/seconde pour la Brédoire
- 215 litres/seconde pour la Saudrenne
- 260 litres/seconde pour le Padôme
- 215 litres/seconde pour le Pouzat
- 620 litres/seconde pour la Nie
- 400 litres/seconde pour la Trézence

  - **La condition 3** correspond à des observations d'écoulement. En complément sur les affluents, les cours d'eau à faible débit doivent être suivis plus spécifiquement dans les zones à enjeux piscicoles et à proximité des zones humides. La Brédoire et la Nie sont deux cours d'eau sur lesquels des enjeux piscicoles importants sont identifiés. En hiver, les réserves doivent être remplies sans causer d'impact sur la faune et la flore aquatiques, c'est-à-dire lorsque les nappes ont atteint un niveau de recharge qui permet un écoulement pérenne et suffisant pour les milieux aquatiques superficiels.

Il s'agit pour l'encadrement de la condition 3 d'observer la présence ou l'absence d'écoulement :

- L'absence d'écoulement au droit de la station de suivi interdira les pompages
- La reprise des écoulements autorisera la reprise des pompages

4. MODALITÉS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

Un suivi est prévu pour encadrer le remplissage des réserves de substitution :

- Un suivi technique du remplissage ;
- Un suivi hydrologique et hydrogéologique;
- Un suivi biologique ;

Ce suivi est présenté dans le cadre d'un comité de suivi annuel.

A. UN SUIVI TECHNIQUE DU REMPLISSAGE

Le suivi technique du remplissage prévu par le SYRES 17 implique une **commande manuelle** des points de prélèvement. La décision de démarrage ou d'arrêt des pompages est prise en fonction des conditions 1 et 4. Chaque réserve est équipée d'une **télémesure au pas de temps horaire** sur plusieurs points :

- **Compteur électromagnétique** (débit et volume) fonctionnant dans les deux sens sur la conduite principale de remplissage/distribution ;
- **Capteur de niveau et échelle limnimétrique dans la retenue** pour contrôler le volume de stockage selon la géométrie de l'ouvrage ;
- **Capteur de niveau dans un piézomètre réalisé en pied de digue** pour contrôler le niveau de la nappe.

Les données sont **télétransmises** à un poste central dans les locaux du SYRES 17 et mises à la disposition de la Police de l'eau ; elles sont ensuite recoupées en fin de période de remplissage et intégrées au rapport annuel de suivi du fonctionnement des réserves.

B. UN SUIVI HYDROLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE

D'une part, les stations débitmétriques de Moulin de Châtre et de Saint-Jean-d'Angély (Condition 1) bénéficient déjà **d'un suivi journalier automatisé et rendu public** (par le SPC DREAL) ; de même que la station de Trézence (Condition 2).

D'autre part, les échelles limnimétriques (Condition 2 : 6 échelles gérées par le SYMBO et 3 nouvelles échelles à mettre en place) bénéficient également d'ores et déjà **d'un suivi hebdomadaire par un opérateur du SYMBO** en situation normale, ainsi que d'un suivi ponctuel en situation tendue.

Durant la phase transitoire, des **courbes de tarage croisant hauteur d'eau et débit seront réalisées** tandis que des **piézomètres** seront **installés** pour évaluer la relation entre la nappe et les affluents de la Boutonne. Un **piézomètre** sera également installé à **proximité** du site de remplissage de la **réserve R29** pour caractériser le fonctionnement de la nappe à l'aval des écluses de Bernouet, et bénéficiera également d'un suivi automatisé quotidien.

Un **opérateur du SYRES** aura la charge de **suivre de façon hebdomadaire la visibilité des écoulements** (Condition 3), selon les méthodes validées avec l'Agence Française pour la Biodiversité. La station piézométrique d'Ensigné (Condition 4) bénéficiera finalement d'un suivi quotidien automatisé, ainsi que les piézomètres de Villenou, Poimier et Juillers pour un suivi complémentaire.

C. UN SUIVI BIOLOGIQUE

Le suivi biologique repose sur **4 stations de suivi intégrées au réseau de la Fédération de Pêche départementale** (FDAAPPMA 17) et prévoit une station complémentaire, sur une fréquence triannuelle. Deux stations suivent la Boutonne (à Saint-Pierre-de-l'Isle et Saint-Julien-de-l'Escap), deux stations suivent la Brédoire (à Nuaillé-sur-Boutonne et Aulnay), et une station suit la Nie (à Saint-Julien-de-l'Escap).

Rappel des équipements de suivi prévus dans le projet

- 32 points de contrôle des écoulements superficiels (conditions 1, 2 et 3)
- 1 point de contrôle des écoulements souterrains (condition 4)
- 1 piézomètre de suivi supplémentaire sera installé à proximité du site de remplissage de la réserve R29 pour caractériser le fonctionnement de la nappe à l'aval des écluses de Bernouet
- 1 échelle supplémentaire sera installée sur le canal de Moulin-Brun (sur la Nie)
- 2 échelles limnimétriques complémentaires seront installées dans les marais de la Boutonne à proximité des prélèvements de surface de la retenue R11, dans le ruisseau de l'Aubrée, et de la retenue R21 dans le canal principal

D. UN COMITÉ DE SUIVI ANNUEL

Un rapport de suivi, compilant les données recueillies sur les suivis technique, hydrologique, hydrogéologique et biologique, doit être présenté devant le comité consultatif du SYRES annuellement. Cela doit permettre de faire l'évaluation de l'année passée et de faire des recommandations pour l'année suivante.

Les conditions de suivi évoquées ci-avant ont par la suite été discutées dans le cadre de la démarche de consultation et de médiation du projet encadrée par le SYMBO (cf. Partie 4).

5. LES IMPACTS BÉNÉFIQUES DU PROJET

L'objectif de ce projet est de **diminuer les prélèvements agricoles** dans le milieu naturel en période d'étiage. Il s'agit ainsi de réaliser **le transfert** des prélèvements actuels d'eau d'irrigation, de la période estivale vers la période hivernale, pour favoriser le **maintien d'une activité agricole** tout en permettant une **reconquête de la qualité des milieux.**

Le projet tel que prévu devrait permettre, d'après les études de la CACG, de **remplir totalement les réserves** (5,25 Mm^3) 8 années sur 10, tout en entraînant une **remontée de la nappe** et une **augmentation des débits des cours d'eau en période estivale**, en raison de la **diminution des prélèvements des exploitations irrigantes directement sur le milieu en été.**

En maîtrisant les apports des doses d'irrigation le projet devrait, par ailleurs, permettre une **meilleure valorisation des apports azotés, limitant ainsi les pertes vers le milieu par lessivage.**

Finalement, le projet devrait permettre **la diversification des cultures à forte valeur ajoutée**. La quasi-absence d'activité sur les sites de stockage en exploitation, et la plantation de haies arborées et arbustives en périphéries des sites sont des mesures d'accompagnement en faveur de l'avifaune de plaine.

Quant aux **impacts socio-économiques**, la diversification des cultures à forte valeur ajoutée devrait permettre l'emploi d'une main d'œuvre supplémentaire. Les réserves permettraient de compenser les pertes engendrées par la baisse des volumes d'irrigation autorisés, ainsi que le maintien de l'emploi dépendant de l'activité agricole irrigante (activités économiques corollaires).

PARTIE 2 :

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE DE MÉDIATION

Dans le cadre de ce projet, l'ensemble des partenaires ont souhaité qu'une prestation de médiation élargie, incluant les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE), soit mise en place. Le SYMBO, structure porteuse du comité de pilotage du projet de territoire Boutonne et de la CLE du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne (SAGE), a été chargé de porter cette démarche en lien avec un cabinet spécialisé en concertation et médiation.

Cette mission avait pour principaux objectifs de :

- Recueillir au plus près le point de vue de chacun des acteurs concernés sur le projet de réserves de substitution de la Boutonne en Charente-Maritime;
- Échanger autour des attentes et des propositions de chacun ;
- Associer les acteurs du territoire dans la formulation de propositions techniques concrètes qui pourront venir alimenter le dossier de réserves et être soumises, selon leur niveau de faisabilité, à la Préfecture pour d'éventuelles prescriptions dans l'arrêté préfectoral.

1. UNE MISSION DE MÉDIATION PORTÉE PAR DES INSTANCES DE SUIVI ET DE PILOTAGE PLURI-PARTENARIALES

Dès le lancement de la démarche, la mission et ses différentes étapes ont été présentées aux membres de la CLE. Deux réunions de présentation ont été organisées :

- La première lors du bureau de la CLE le **11 décembre 2017** ;
- La seconde lors d'une séance plénière de la CLE le **19 décembre 2017**.

Un comité de pilotage s'est ensuite constitué pour suivre l'évolution de la mission aux côtés de NEORAMA. Ce comité est composé de représentants du SYMBO, de l'Agence de l'eau, de la DDTM17, du SYRES et du département de Charente-Maritime.

Tout au long de la démarche, ce comité s'est réuni, en présentiel ou par téléphone. Des notes d'actualité ont également été proposées aux membres du comité de pilotage dans le cadre du dispositif veille / médias mis en place par l'équipe de NEORAMA (cf. Annexes 1.4 et 1.5).

2. UNE CONSULTATION LARGE DES ACTEURS

Dès le mois de décembre 2017, une large consultation des principaux acteurs concernés par le projet a été réalisée. Chaque acteur sollicité a été informé par mail (cf. Annexe 1.2) et a été contacté par les équipes de NEORAMA pour fixer un rendez-vous.

Au total, **26 entretiens** ont été réalisés et **45 acteurs du territoire ont été rencontrés durant le mois de janvier 2018** (cf. Annexe 1.3). Seuls deux structures n'ont pu être directement rencontrées au cours de cette phase (Nature Environnement 17 et LPO).

Les acteurs interrogés ont manifesté leur satisfaction d'être sollicités et entendus dans le cadre de ce projet. Une grande partie d'entre eux ont néanmoins précisé qu'à leur sens cette démarche se mettait en place trop tardivement et ont, pour certains, remis en cause la sincérité et la réelle plus-value de la démarche engagée.

Cette phase de consultation des acteurs a été menée en amont et indépendamment de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12/02/18 au 16/03/18 inclus.

A la suite des entretiens menés, un **bilan intermédiaire** présentant les principaux enjeux et points de cristallisation du projet, les attentes des acteurs et proposant une stratégie de concertation a été proposée. Une présentation du bilan intermédiaire et de la stratégie de concertation a été réalisée devant les membres du comité de pilotage le 8 février 2018.

3. L'ORGANISATION D'ATELIERS DE CONCERTATION

Au regard des enjeux identifiés lors de la phase de consultation des acteurs, il est apparu pertinent de poursuivre la concertation sur des points spécifiques du projet. Ainsi, **plusieurs temps de travail ont été proposés aux acteurs du territoire** (cf. Annexes 2.2).

L'objectif de ces temps d'échanges a été de dégager des pistes d'amélioration afin d'œuvrer à une meilleure acceptabilité du projet. Les participants ont été invités à formuler des propositions concrètes vis-à-vis du projet, propositions qui figurent en Partie 4 de ce bilan.

A. LA REPARTITION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'objectif de ce temps de travail était d'échanger avec les représentants du monde agricole autour des marges de manœuvre potentielles concernant la répartition de l'eau entre les irrigants. L'atelier avait pour objectif de réunir l'ensemble des agriculteurs du territoire (adhérant à l'ASA Boutonne et n'adhérant pas à l'ASA Boutonne : AIB2, la confédération paysanne, la Corab, Agrobio, agriculteurs indépendants…), la DDTM17, l'Agence de l'eau, le SYMBO, le SYRES 17 et le Département 17.

Dans le cadre de la démarche engagée, ce temps d'échanges n'a pas encore pu se mettre en place entre les principaux interlocuteurs concernés (cf. Annexe 2.1).

B. ATELIER N°1 : LES CONDITIONS DE REMPLISSAGE ET DE SUIVI DES RESERVES – 15 MAI ET 19 JUIN 2018

L'objectif de ce second atelier était double :

- Identifier de manière très concrète les points d'accord et de désaccord autour des conditions de remplissage et de suivi technique ;
- Proposer des solutions d'ajustement (définition des conditions de remplissage, outils à mettre en place, procédures concrètes à déployer pour le suivi technique quotidien…).

15 acteurs provenant des institutions de l'État, du Département ou encore des associations du territoire ont participé à cet atelier le 15 mai 2018 dans les locaux du SYMBO (cf. Annexe 2.4). Après une première rencontre avec l'équipe de NEORAMA pour présenter la démarche et la transmission de documents d'invitation aux ateliers, certains acteurs ont explicitement exprimé leur souhait de ne pas participer à la réflexion car en désaccord avec la démarche (SOS Rivière, CD Canoë Kayak, LPO).

A l'issue de cet atelier, **plusieurs propositions ont été formulées autour des seuils de remplissage.**

Le cabinet CACG qui accompagne le SYRES dans le projet a été chargé de réaliser plusieurs simulations complémentaires pour étudier ces propositions.

Un second temps d'échange a été programmé à ce sujet le **19 juin 2018** pour présenter aux **16 acteurs** présents les nouvelles données, scénarios étudiés suite aux propositions formulées.

Un compte rendu de ces deux temps de travail a été rédigé par les équipes de NEORAMA (cf. Annexes 2.5 et 2.9) et transmis à l'ensemble des acteurs conviés aux ateliers (cf. Annexe 2.3).

C. ATELIER N°2 : LES MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE TRANSPARENCE – 7 JUIN 2018

Un dernier atelier thématique a été proposé le 7 juin 2018. Son objectif était de :

- S'accorder sur les besoins et attentes en matière de suivi institutionnel du fonctionnement des réserves ;
- Définir les rôles et missions de chacun ;
- Définir les outils nécessaires pour assurer la gouvernance et la transparence.

A l'issue de cet atelier, plusieurs propositions ont été formulées autour de la **composition et du rôle du comité de suivi** qui sera mis en place ainsi qu'autour **des modalités d'information et de transmission des données** (télétransmission des données des indicateurs de remplissage et de fonctionnement des ouvrages ; mise en place d'une plateforme spécifique pour la mise à disposition des données ; mise en place d'un observatoire des assolements sur le bassin…).

11 acteurs ont participé à cet atelier dans les locaux du SYMBO (cf. Annexe 2.12).

4. COMMUNICATION

Tout au long de la démarche, les acteurs concernés par le projet ont été tenus informés de l'avancée de la mission via des mails d'invitation et des points soulevés par les acteurs interrogés par le biais **des comptes rendus** des ateliers.

Les acteurs ont également été destinataires d'une **note de synthèse**, point d'étape de la démarche (cf. Annexes 3.1).

Enfin, les acteurs ont également pu transmettre leurs contributions écrites tout au long de la démarche (cf. Annexes 2.10 et 2.14)

PARTIE 3 :

LES ENJEUX ET ATTENTES FORMULES LORS DE LA PHASE DE CONSULTATION DES ACTEURS

Le projet de réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne est soumis à un certain nombre d'enjeux forts, chacun défendu par différents types d'acteurs.

1. LES GRANDS ENJEUX EXPRIMÉS PAR LES ACTEURS INTERROGÉS

Lors de la phase de consultation, plusieurs acteurs ont tout d'abord mis en évidence l'impact du projet de réserves sur **la pérennité et le développement de l'activité agricole.** Pour les acteurs du monde agricole, ce projet est un moyen de :

- Répondre aux enjeux de compétitivité auxquels le secteur agricole fait face (exportation céréalière) ;
- Assurer la viabilité financière des exploitations agricoles du territoire ;
- Promouvoir le développement de nouvelles cultures ;
- Maintenir et diversifier l'agriculture locale.

Dans le même temps, il a été soulevé la nécessité de porter dans le cadre du projet une vigilance importante à la **préservation et la restauration des milieux aquatiques. L'enjeu étant de :**

- Restaurer des débits qui permettent de garantir le bon état écologique des cours d'eau et proposer une gestion durable du bassin ;
- Préserver la qualité des milieux aquatiques, notamment pour la reproduction piscicole ;
- Restaurer une qualité des milieux aquatiques pour répondre à un enjeu de qualité de la production conchylicole en aval ;
- Assurer une implantation de moindre impact environnemental des réserves et s'assurer que les réserves prévues ne seront pas situées sur des zones humides ;
- Préserver les nappes captives pour l'alimentation en eau potable ;
- Garantir des conditions d'entretien pérennes et durables des équipements.

Ces deux premiers constats démontrent la nécessité de parvenir à concilier tous les usages de l'eau et à privilégier des solutions équilibrées ou compromis acceptables :

- L'irrigation et le maintien d'une activité agricole ;
- La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ;
- Le bon état écologique et chimique des cours d'eau ;
- La prise en compte de tous les usagers y compris les activités de loisir (tourisme, activités sportives…).

Par ailleurs, plusieurs acteurs ont posé des interrogations autour du **financement du projet.** Des incertitudes ont été soulevées par le monde agricole autour du coût de l'eau au mètre cube mais aussi autour de la capacité financière du maître d'ouvrage pour l'entretien et le suivi des équipements ainsi que de manière générale autour de la rentabilité économique du projet. Conscient de ces enjeux, le SYRES 17 a travaillé sur une simulation prévisionnelle du prix du service de l'eau pour l'ASA Boutonne. Ces informations ont depuis été communiquées aux membres de l'ASA.

Un des enjeux prégnants également soulevés dans le cadre des entretiens réalisés concerne la **gouvernance**, **le pilotage et le suivi du remplissage des réserves**. En effet, plusieurs acteurs s'interrogent sur les conditions et modalités de remplissage des réserves et le suivi des prélèvements. La question des instances de pilotage et de suivi est également un enjeu mis en évidence par les acteurs qui souhaitent un équilibre dans la représentation des intérêts dans les instances qui seront amenées à assurer le suivi du projet.

Enfin, plusieurs acteurs ont mis en évidence, durant cette phase de consultation, un enjeu spécifique et plus global autour de **la répartition de l'eau entre l'ensemble des acteurs. Cet enjeu concerne plusieurs catégories d'acteurs :**

- La répartition entre l'eau potable et l'eau destinée à l'irrigation : le pompage dans les nappes qui pose question pour plusieurs acteurs,
- La répartition des volumes prélevables entre les agriculteurs faisant partie de l'ASA Boutonne et ceux qui n'en font pas partie : des agriculteurs ne faisant pas partie de l'ASA considèrent avoir fait de réels efforts dans l'évolution de leurs pratiques et ne souhaitent pas que leurs volumes soient à nouveau diminués au seuil minimum de 1000 m^3 / an,
- La répartition de l'eau entre les irrigants non raccordés aux réserves par rapport à ceux qui y seront directement raccordés.

2. LES ATTENTES FORMULÉES

Ainsi, après avoir mis en évidence les principaux enjeux liés au projet tel que déposé en décembre 2016 à l'administration pour demande d'autorisation, les acteurs interrogés ont pu exprimer un certain nombre **d'attentes et de propositions** à la fois vis-à-vis du projet en lui-même et vis-à-vis de la méthode de travail ou plus généralement concernant le projet de territoire Boutonne.

Les attentes vis-à-vis du **projet** en lui-même concernent :

- **Les conditions d'accès et de répartition de l'eau**
  - Proposer des modalités de gouvernance qui prennent en compte **tous les usages de l'eau** avec notamment un comité de suivi qui puisse assurer la représentativité de tous les usagers de l'eau ;
  - Clarifier les conditions autour de l'accès à l'eau et permettre à chaque acteur un accès et une perspective de maintien ou de développement d'une activité compatible avec les enjeux du territoire, SAGE et projet de territoire ;
  - Informer tous les agriculteurs de leurs quotas d'eau chaque année et du prix de l'eau au m^3.

- **Les conditions de remplissage, de suivi et d'entretien des réserves**
  - Étudier de nouveaux seuils de remplissage et proposer un débit biologique sur tout le linéaire ;
  - Proposer une gestion optimisée des remplissages : ne pas remplir toutes les réserves en même temps, mettre en place des tours d'eau, assouplir les périodes de remplissage… ;
  - Intégrer la fédération de pêche au comité de suivi et prendre en compte les connaissances terrain de la fédération en particulier sur la définition des seuils de remplissage ;
  - Proposer une gestion pluriannuelle sur les réserves et un remplissage par volume plutôt que par date.

- **La sécurisation de l'eau potable**
  - Réserver les nappes captives pour l'eau potable (stopper les forages actuels) et laisser les nappes libres pour l'irrigation
  - Envisager le pompage en eau souterraine uniquement si toutes les possibilités alternatives ont été étudiées

- **Le financement du projet**
  - Flécher les financements publics pour des modèles agricoles à faible impact environnemental et notamment plus économes en eau ;
  - Procéder par étape et réaliser d'abord les réserves qui apparaissent prioritaires.

Les attentes vis-à-vis de la **méthode de travail** concernent :

- **L'association des acteurs et la méthode de co-construction**
  - Renforcer la transparence, rétablir le dialogue et prendre en compte les attentes légitimes des acteurs ;
  - Répondre aux questions précises posées par les acteurs ;
  - Associer davantage les acteurs techniques et notamment les fédérations de pêche sur les conditions de remplissage et de suivi ;
  - Se donner le temps de la concertation pour aboutir à un projet partagé ;
  - Sensibiliser les acteurs en prenant en compte le retour d'expérience des réserves de Vendée : mettre en avant les avantages/inconvénients, les bonnes pratiques, les écueils à éviter, etc.

- **L'information et la communication autour du projet**
  - Préparer une communication claire et pédagogique pour sensibiliser davantage les habitants (impacts de ce type de projet, explication sur la répartition de l'eau, les volumes prélevables, la règlementation…) ;
  - Fournir des informations plus précises aux élus du territoire.

    - Le SYRES 17 a proposé à tous les maires des concernées de venir présenter le projet en conseil municipal (présentations réalisées notamment à Puy-du-lac, Dampierre-sur-Boutonne, Aulnay…)

Les attentes vis-à-vis du **projet de territoire** concernent notamment son suivi et la mise en place effective des actions qui y sont inscrites :

- Prévoir des engagements fermes sur les actions du projet de territoire ainsi que des sanctions en cas de non-respect ;
- Conduire une réelle réflexion autour du changement des pratiques agricoles ;
- Poursuivre les productions céréalières mais diminuer les surfaces irriguées et promouvoir également la rotation des cultures en développant du circuit court (maraîchage bio) avec des cultures qui profitent directement économiquement au territoire
- Soutenir l'agriculture biologique via des aides à la reconversion et mettre en place des filières aval.

PARTIE 4 :

ENSEIGNEMENTS ET PROPOSITIONS ISSUS DES ATELIERS DE MÉDIATION

Au regard des enjeux évoqués ci-avant, il est apparu pertinent de poursuivre la concertation sur des points spécifiques du projet. Ainsi, plusieurs temps de travail ont été proposés aux acteurs du territoire.

L'objectif de ces temps d'échanges était d'amener les participants à formuler des **propositions techniques concrètes** vis-à-vis du projet.

Ces recommandations peuvent être classées en **4 catégories** :

- Des propositions liées aux conditions techniques de remplissage des réserves ;
- Des recommandations liées à la transparence du projet, au type de données communiquées et à leurs modalités de transmission ;
- Des propositions liées aux modalités de pilotage et de gouvernance du projet de réserves ;
- Des propositions complémentaires liées de manière plus globale au **projet de territoire**.

1. LES CONDITIONS TECHNIQUES DE REMPLISSAGE DES RÉSERVES

La définition des conditions techniques de remplissage des réserves constitue un élément saillant du dossier et a fait l'objet de nombreux débats entre les participants tout au long de la démarche de médiation.

Plusieurs propositions ont été formulées pour les différents types de conditions de remplissage à la fois sur les niveaux de seuils ainsi que sur les outils. Elles sont répertoriées dans le tableau suivant :

	Conditions C1 et C4	Conditions C2 et C3
Propositions formulées par les acteurs	• **Remonter les seuils de condition 1** à Moulin de Châtre à 3,15 m3/s au lieu de 2,22 et de 2,8 à 3,8 m3/s pour le fonctionnement à capacité nominale • **Se baser sur des seuils représentatifs de hautes eaux en hiver** (niveau moyen des hautes eaux en période hivernale) et n'autoriser un remplissage uniquement si on atteint 70% de cette valeur moyenne (environ 7m3/seconde au Moulin de Châtre) • Proposer une **hauteur de lame d'eau de 30cm** au niveau des échelles sur les affluents pour la reproduction de certains poissons • **Redéfinir les seuils C1 à Saint-Jean-d'Angély** avec les données récentes observées et réaliser de nouvelles corrélations à partir de Moulin de Châtre en se basant sur la période novembre à mars • Engager une réflexion sur **les seuils piézométriques à Ensigné** (enjeu de représentativité du piézomètre vis-à-vis de ce qui se passe à l'aval lors des pompages dans la nappe du libre du Jurassique) • Réfléchir à des **débits-seuils de remplissage mensuels** nouvelles corrélations à partir de Moulin de Châtre en se basant sur la période novembre à mars	• Proposer une **hauteur d'eau seuil pour la condition de niveau 3 P9** sur la Brédoire pour tenir compte de l'enjeu truite sur ce cours d'eau • Installer un **indicateur pour la condition de niveau 3 P10' avec une hauteur d'eau seuil** sur la Brédoire pour tenir compte de l'enjeu truite sur ce cours d'eau • Fixer des **conditions de remplissage temporaires,** en niveau d'eau, sur les C2 (en attendant la réalisation des jaugeages et fixation de seuils de débits) • Enrichir le réseau de suivi sur les C3

A. LA DÉFINITION DES SEUILS DE REMPLISSAGE

Au regard de ces propositions, **trois scénarios complémentaires** ont été étudiés par le SYRES et le cabinet CACG (cf. annexe 3.12). Ces scénarios sont analysés à l'aune de la proposition du SYRES figurant dans le dossier initial et précisée dans le paragraphe ci-dessous. Les simulations réalisées s'appuient sur les conditions débitmétriques et piézométriques cumulées.

a) Le scénario initial porté par le SYRES

Dans le cadre du dossier initial, un seuil de lancement du remplissage à 100% de la capacité des pompes est prévu pour un débit de la Boutonne de **2,8 m³/seconde mesuré à Moulin de Châtre**. Le seuil de coupure est prévu à 2,2 m³/seconde à Moulin de Châtre. Par ailleurs, des conditions piézométriques au piézomètre d'Ensigné s'appliquent pour le remplissage de toutes les réserves.

Lorsque l'on simule l'évolution du remplissage à partir de ces seuils, on constate que selon l'année hydrologique, la condition de remplissage peut se dégrader dès la 2ème décade de février et à partir du mois de mars il n'est plus possible de remplir les réserves. Il faut 73 jours aux réserves pour se remplir au niveau maximum. A la fin de la période de remplissage, 8 années sur 10, les réserves pourraient atteindre leur niveau de remplissage maximum (il n'aurait pas été possible de les remplir aux années 2004/2005 et 2016/2017).

Il est à noter qu'une **gestion interannuelle des réserves permettrait sans doute un meilleur taux de remplissage**, en partant du principe que certaines retenues ne seraient pas complètement vides en fin de campagne précédente.

Dans ce scénario, et d'après les études menées, **3 réserves** en particulier sont considérées comme « à risque » (R9, R9bis et R16), c'est-à-dire qu'elles sont les premières concernées

SIMUL1	DOSSIER SYRES 17			
sous-période	Profondeur (m)	Cote Seuil Pz (m NGF)	Débit 100%	Débit Coupure
novembre	-7,54	70,00	2,80	2,20
décembre	-6,54	71,00	2,80	2,20
janvier	-4,54	73,00	2,80	2,20
février	-2,54	75,00	2,80	2,20
mars	-1,04	76,50	2,80	2,20

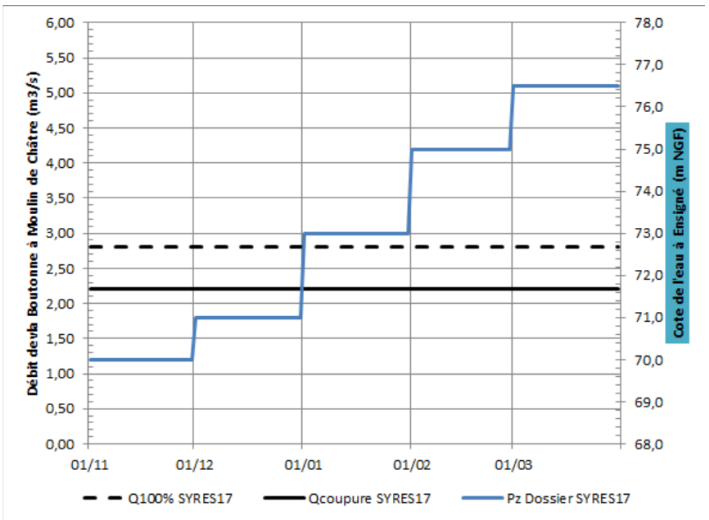

b) Scénario 2

Ce premier scénario (évolutif par rapport au scénario initial) **prend en compte des propositions émises par la Fédération de Pêche 17** qui propose un **seuil de lancement du remplissage à 100% de la capacité des pompes** à partir d'un débit de **3,8 m³/seconde** et un **seuil de coupure** à partir d'un débit de **3,15 m³/seconde à Moulin de Châtre**.

SIMUL2	FEDE DE PECHE			
sous-période	Profondeur (m)	Cote Seuil Pz (m NGF)	Débit 100%	Débit Coupure
novembre	-7,54	70,00	3,80	3,15
décembre	-6,54	71,00	3,80	3,15
janvier	-4,54	73,00	3,80	3,15
février	-2,54	75,00	3,80	3,15
mars	-1,04	76,50	3,80	3,15

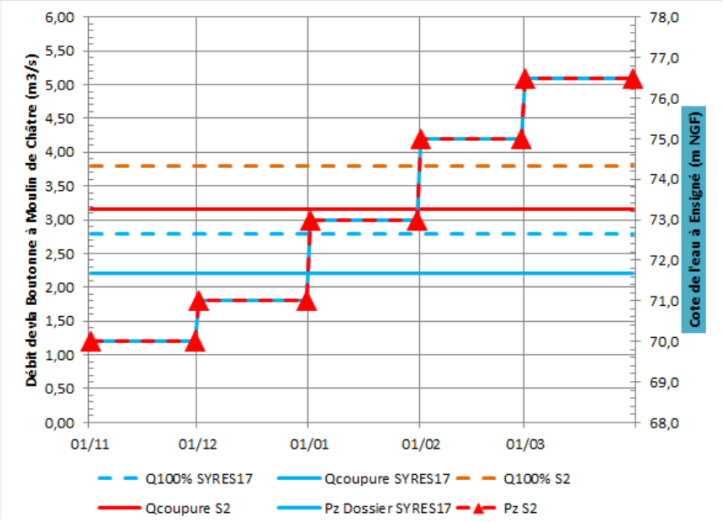

Ces nouvelles conditions ont pour conséquences de **diminuer légèrement le volume moyen de remplissage** (d'après les simulations, sur une période de 20 ans on observe une perte de 3% du volume moyen de remplissage). Par ailleurs, le **nombre de réserves « à risque » passe de 3 à 6 réserves** (R4, R8, R9, R9bis, R11 et R11) ce qui signifie que ces réserves ont une fréquence de remplissage théorique légèrement inférieure à 4 années sur 5.

c) Scénario 3

Le scénario 3 reprend les propositions du scénario 2 avec des conditions plus sévères au piézomètre d'Ensigné. Les résultats sont équivalents aux simulations du scénario 2.

SIMUL3	Fédé de Pêche avec Pz remontée			
sous-période	Profondeur (m)	Cote Seuil Pz (m NGF)	Débit 100%	Débit Coupure
novembre	-7,04	70,50	3,80	3,15
décembre	-5,41	72,13	3,80	3,15
janvier	-3,25	74,29	3,80	3,15
février	-2,54	75,00	3,80	3,15
mars	-1,04	76,50	3,80	3,15

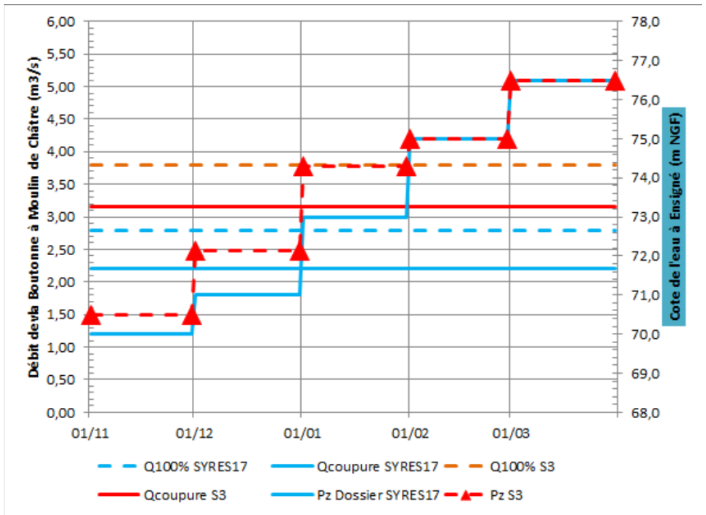

d) Scénario 4

Le quatrième scénario propose les conditions de remplissage les plus strictes.

SIMUL4	type SYMBO avec Pz remontée			
sous-période	Profondeur (m)	Cote Seuil Pz (m NGF)	Débit 100%	Débit Coupure
novembre	-7,04	70,50	3,80	3,15
décembre	-5,41	72,13	3,80	3,15
janvier	-3,25	74,29	4,20	3,55
février	-2,54	75,00	4,20	3,55
mars	-1,04	76,50	4,20	3,55

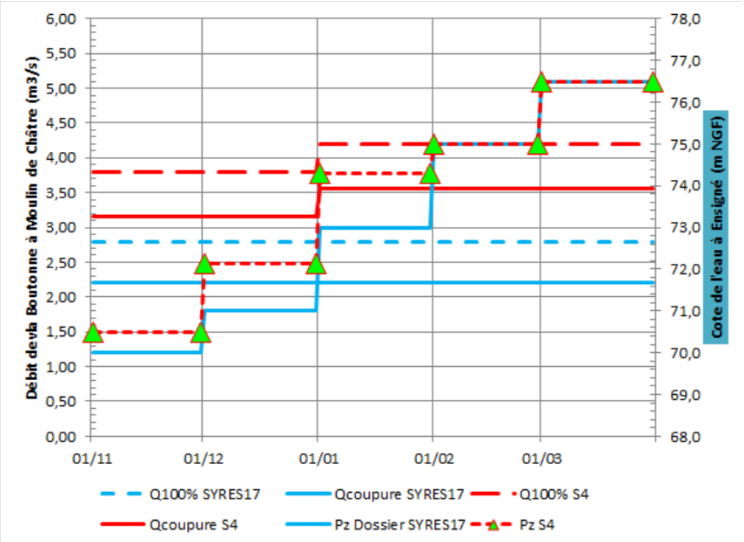

Dans le cadre de ce scénario, les conditions de remplissage sont plus sévères à Moulin de Châtre et les débits sont plus élevés.

Le durcissement des conditions de remplissage entraîne **une baisse de 5% de volume** sur l'eau prélevée en février. Dans le cadre de ce scénario, le **nombre de réserves « à risque » passe de 6 à 9** (R1, R4, R5, R8, R9, R9bis, R11, R16 et R19) cela signifie que ces réserves ont une fréquence de remplissage théorique légèrement inférieure à 4 années sur 5.

e) Scénario 5

Un dernier scénario a été travaillé, suite aux demandes de l'APIEEE. Il propose un seuil **C1 à 7 m³/s à Moulin de Châtre** ainsi qu'une remontée des seuils **au piézomètre d'Ensigné. Cette simulation démontre qu'avec ces conditions qu'aucune réserve ne pourrait être rempli à plus de 85%** (cf. tableau de synthèse ci-dessous).

f) Scénarios privilégiés par les acteurs dans le cadre de la médiation

Un réhaussement des seuils au point de Moulin de Châtre et au piézomètre d'Ensigné semble possible / acceptable sans mettre en péril le remplissage des réserves en projet.

En complément, **des seuils d'alerte progressifs** pourront être mis en place dans le protocole d'exploitation et de gestion interne du SYRES afin éviter d'être trop souvent à proximité des seuils d'arrêt de remplissage.

SYNTHESE DES SIMULATIONS REALISEES*

MOYENNE DES TAUX DE REMPLISSAGE SUR 22 ANNEES AVEC LES JOURS A 50%

	R1	R2	R4	R5	R7	R8	R9	R9bis	R10	R11	R12
	Saint D	Coivert	Coivert	Dampie	St Geor	Les Egli	St Julie	St Julie	St Pard	Puy du	Nuaillé
volume utile V2 + V3	252 780	154 650	347 200	486 031	331580	402 420	218 250	306 559	175 580	148 040	173 205
débit max rempl, m3/h	180	130	230	346	245	260	125	175	130	100	150
nb jours min rempl,	59	50	63	59	57	65	72,75	72,99	57	62	48
Simul 1 dossier SYRES	89%	89%	88%	89%	89%	87%	86%	86%	89%	88%	89%
Simul 2 Fédé - C1	85%	86%	85%	85%	86%	84%	83%	83%	86%	85%	87%
Simul 3 Fédé C1 & C4	85%	86%	85%	85%	86%	84%	83%	83%	86%	85%	87%
Simul 4 -SYMBO C1 et C4	85%	86%	84%	85%	85%	84%	82%	82%	85%	84%	86%
Simul 5 APIEE C1-7m3/s et C4	47%	55%	45%	47%	49%	43%	39%	39%	49%	45%	57%

	R13	R14	R16	R18	R19	R21	R22	R23	R26	R28	R29
	Aulnay	Aulnay	Villene	Varaize	St Pierr	Puy du	St Deni	St Jean	Nuaillé	Bernay	Mazera
volume utile V2 + V3	104 986	95 124	194 460	326 880	406 050	138 800	116 060	177 000	66 200	395 748	234 170
débit max rempl, m3/h	200	100	120	298	290	200	110	210	95	337	340
nb jours min rempl,	22	40	68	46	59	29	44	36	29	49	29
Simul 1 dossier SYRES	92%	90%	87%	89%	89%	91%	89%	90%	91%	89%	91%
Simul 2 Fédé - C1	88%	87%	84%	87%	85%	87%	87%	87%	87%	86%	87%
Simul 3 Fédé C1 & C4	88%	87%	84%	87%	85%	87%	87%	87%	87%	86%	87%
Simul 4 -SYMBO C1 et C4	87%	87%	83%	86%	85%	87%	86%	87%	87%	86%	87%
Simul 5 APIEE C1-7m3/s et C4	81%	65%	42%	59%	47%	76%	61%	69%	76%	56%	76%

Les valeurs en *bleu* correspondent aux valeurs augmentées avec les jours supplémentaires à 50%

*Tableau de synthèse final réalisé par la CACG suite aux hypothèses débattues durant l'atelier sur les conditions de remplissage et de suivi technique

B. LA MISE EN PLACE D'INDICATEURS SPÉCIFIQUES

Une proposition spécifique a été formulée concernant le choix des conditions de niveau 3 pour la Brédoire et la Nie.

L'idée étant de **prendre en considération le caractère spécifique de ces deux cours d'eau pour l'enjeu truite et de choisir des conditions de niveau 3 spécifiques**, notamment sur les niveaux d'eau qui devront être fixés à 20 cm minimum sur les radiers.

Ainsi, les participants souhaiteraient notamment sur ces deux cours d'eau :

- **Proposer une hauteur d'eau seuil pour la condition de niveau 3 P9 ;**
- **Installer un indicateur pour la condition de niveau 3 P10' avec une hauteur d'eau seuil.**

Afin de réaliser un suivi, il est également suggéré **l'installation de sondes** qui seraient intéressantes au niveau d'une frayère afin de conforter les relations entre les hauteurs d'eau sur les frayères et les indicateurs de remplissage. Le portage de l'action reste à déterminer.

Enfin, spécifiquement sur ces conditions de niveau 3, la fédération de pêche a également proposé de **renforcer et d'étoffer le réseau de suivi**. Sur cette question, le SYRES propose de prendre en compte les nouveaux points proposés par la fédération de pêche dans un premier temps et de réaliser un bilan à la fin de la période probatoire afin de confirmer la pertinence des différents points et ainsi pouvoir ajuster le dispositif.

2. LA TRANSMISSION DES DONNÉES DE SUIVI

Lors de la phase de consultation, les acteurs ont formulé un certain nombre d'attentes concernant **l'amélioration de la transparence du projet** notamment par rapport **à la transmission et l'information relatives aux indicateurs de suivi entraînant l'arrêt et/ou le remplissage des réserves.**

Ces propositions relèvent à la fois de la **télétransmission des données** mais également de **l'accès public des données aux différents acteurs**.

A. LA TÉLÉTRANSMISSION DES DONNÉES

Concernant la télétransmission des données, des propositions ont été formulées en fonction des différents niveaux de conditions de remplissage.

Les données relatives aux **conditions de niveau 1** sont d'ores et déjà **automatisées et publiques**. Des données journalières pourront être mises en ligne instantanément.

Les données relatives aux **conditions de niveau 2** pourront être **mises à jour et automatisées** à l'instar des données relatives aux conditions de niveau 1. La donnée pourra être centralisée au SYRES et mise à la disposition de la police de l'eau. Sur ce point spécifique, le SYRES a rappelé au cours des différents échanges qu'à terme, il serait intéressant de **construire un indicateur global nappe/rivière en se basant notamment sur les conditions C2 couplées aux piézomètres complémentaires à installer à proximité des C2**. Un point qu'il sera nécessaire d'anticiper avec le SYMBO pour adopter une stratégie de mise en œuvre.

Le recueil des données relatives aux **conditions de niveau 3** nécessitera **l'intervention d'un technicien.** Sur ce point, il apparaît important pour les parties prenantes de bien **associer les équipes de la fédération de pêche dans ce suivi**, notamment au moment de la mise en service.

Il est également proposé que **tous ces éléments soient centralisés sur une plateforme** (la plateforme d'étiage du SYMBO ou de l'EPTB Charente par exemple), capable de **recueillir l'intégralité des données du territoire** et permettant à tous les acteurs de l'eau de disposer d'un outil commun.

B. L'ACCÈS PUBLIC DES DONNÉES

Au-delà de la question de la télétransmission des données, la problématique de la transparence du dossier met également en avant **la question de l'accès des données au public**.

La police de l'eau disposera de l'ensemble de l'information en temps réel. Par ailleurs, il est proposé **que la transmission de la donnée en temps réel soit réservée aux membres du comité de suivi du projet**. La transparence de la donnée sera immédiate pour le comité de suivi, qui représentera l'ensemble des acteurs. Les **données pourront être accessibles au public après vérification nécessaire** (5 à 8 jours).

Les données qui pourront être mises en temps réel à disposition du comité de suivi concerneront les données relatives aux :

- Condition de niveau 1 : télétransmission
- Condition de niveau 2 : télétransmission
- Condition de niveau 3 : constat terrain SYRES
- Données techniques (compteurs sur la canalisation principale de remplissage) : télétransmission
- Sonde de hauteur d'eau dans la réserve : télétransmission.

Il est noté l'intérêt de télétransmettre les relevés des compteurs présents sur chaque forage de remplissage afin de pouvoir vérifier l'impact de chacun des forages sur les milieux.

Concernant la fréquence de relevé des conditions 3, deux jours seront nécessaires pour relever tous ces indicateurs. Il est prévu que le technicien soit en permanence sur le bassin en période délicate de remplissage. Des interactions avec le technicien rivière seront recherchées. Un retour des indicateurs de niveau 3 tous les 2 jours en période tendue et de façon hebdomadaire le reste du temps sera organisé.

Effectué tous les trois ans, le suivi biologique sera communiqué dans le rapport annuel (en temps réel au moment de la réalisation).

Ainsi sur la question de la transmission et de l'accès des données de suivi, les propositions des parties prenantes ayant participé aux réflexions collectives sont les suivantes :

- Automatiser la transmission des données relatives aux conditions de niveau 2
- Associer de manière étroite la fédération de pêche dans le suivi des données notamment relatives aux conditions de niveau 3
- Centraliser les données sur la plateforme d'étiage du SYMBO
- Proposer une transmission de la donnée en temps réel aux membres du comité de suivi du projet
- Rendre accessible les données au public après vérification (5 à 8 jours)
- Installer des compteurs télétransmis sur chaque forage

En complément, certains acteurs souhaiteraient sur ce point qu'un schéma précis des modalités de mise à disposition des données soit réalisé et que les outils de consultation des données soient précisés et facilement accessibles par les acteurs.

3. LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PROJET

La question des modalités de pilotage et de gouvernance du projet interroge également les parties prenantes. Un atelier spécifique s'est tenu pour aborder cette question et proposer des pistes d'évolution pour le dossier.

Les acteurs se sont accordés sur la nécessité de **créer un comité de suivi spécifique, déconnecté du comité consultatif du SYRES** (initialement prévu dans le dossier).

A. COMPOSITION ET FREQUENCE DE REUNION

Pour ce comité de suivi, les parties prenantes proposent la **composition suivante :**

- SYRES 17 ;
- OUGC ;
- ASA de la Boutonne ;
- Producteurs d'eau potable ;
- Associations environnementales ;
- Fédération de pêche ;
- DDTM17 ;
- Agence Française pour la Biodiversité ;
- Syndicat des bassins versants ;
- DRAAF, DREAL.

Une composition qui devra être cohérente en termes de représentativité avec le comité de suivi des Deux-Sèvres.

Il est proposé que le comité de suivi du projet se réunisse **deux fois par an : à la fin de la période de remplissage et à la fin de la campagne d'irrigation.**

B. FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de cette proposition, le **comité de suivi du projet** ne serait pas préalable au comité syndical, il **travaillerait sur les bilans des campagnes de remplissage** (positionnement et évolution des indicateurs, etc.) et d'irrigation (consommation). Il exploite l'ensemble du suivi réalisé. Son avis et ses propositions seront présentés au comité syndical du SYRES. Le comité de suivi du projet doit permettre une restitution technique sur le fonctionnement des réserves et l'observation des milieux. Ce n'est pas une instance décisionnelle. Il doit permettre de recueillir des avis afin de proposer, au besoin, des ajustements au projet.

Les participants s'accordent sur **la nécessité de revoir la chaîne décisionnelle du syndicat afin d'obtenir un système de fonctionnement plus réactif.** L'idée est de présenter l'acquisition des connaissances au comité de suivi pour recueillir les avis. Dans les Deux-Sèvres, ce type de démarche fonctionne et permet de remonter l'information et de faire évoluer le dossier par rapport à la gestion du remplissage.

Les participants s'accordent sur **le maintien du comité consultatif du SYRES.** Il se réunira **une fois par an, indépendamment du comité de suivi du projet.** Il sera également représenté au comité de suivi du projet.

Le **rapport annuel du SYRES** servira de **base de travail au comité de suivi** (utilisation des données). Deux versions du rapport seront produites : la première, très précise et technique, pour le comité de suivi et la seconde, plus globale, pour le comité consultatif.

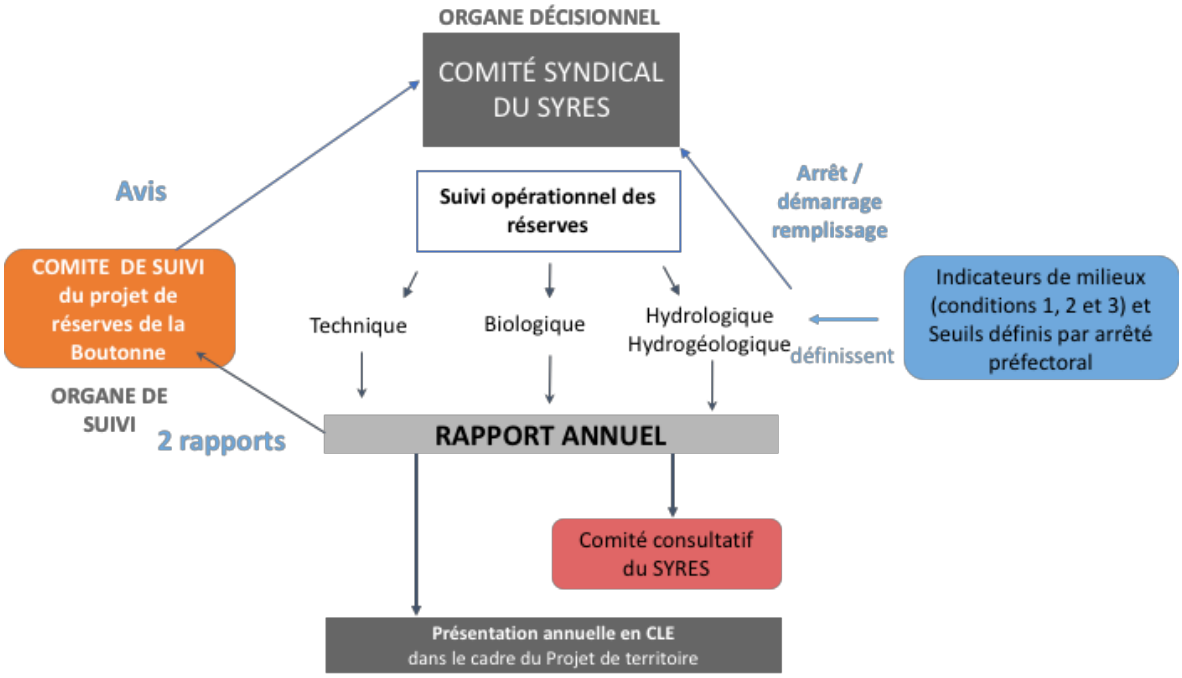

4. PROPOSITION COMPLÉMENTAIRE : LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DES ASSOLEMENTS

En complément des pistes d'évolution précédemment évoquées, les participants à la démarche de médiation s'accordent sur la **mise en place d'une observation des assolements sur toutes les exploitations irrigantes raccordées aux réserves de substitution.**

Actuellement, dans le cadre du dossier, il est proposé de mettre en place **un observatoire des assolements sur les parcelles raccordées à forts enjeux** (soit 12 réserves).

Or, les parties prenantes s'interrogent sur la portée de cet observatoire :

- *Doit-il concerner toutes les parcelles irriguées à partir des réserves ?*
- *Que doit-il permettre d'observer (uniquement les assolements ou bien également les pratiques) ?*

Certaines parties prenantes considèrent **qu'observer uniquement les assolements n'est pas suffisant**. Il faudrait, en complément des assolements, **disposer d'informations sur l'utilisation des produits phytosanitaires, la fertilisation, le type de cultures,** etc. Il est à noter que dans le cadre du projet de territoire, il existe déjà des actions de suivi des reliquats azotés et de réalisation de diagnostics d'exploitation visant à accompagner les agriculteurs vers des changements de pratiques plus vertueuses en termes de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Ce travail pourrait s'inscrire dans les missions de l'OUGC qui réalise d'ores et déjà un recensement des assolements chaque année.

Enfin, **il pourrait être envisagé d'inscrire ce travail dans le cadre d'une nouvelle fiche action du Projet de territoire** afin d'étendre sa portée à l'ensemble du bassin.

Le débat sur ce point spécifique n'a pu être tranché mais il apparaît pertinent de retravailler ces questionnements et d'en débattre dans le cadre du projet de territoire et d'une prochaine réunion en CLE. Certains acteurs comme l'APIEEE se sont exprimés en faveur de l'organisation d'atelier de travail complémentaires pour notament aborder ces questions d'évolution et résilience des pratiques.

CONCLUSION

Le présent bilan restitue la mission d'accompagnement de NEORAMA dans le cadre de la démarche de consultation et de médiation engagée par le SYMBO. Il a vocation à être restitué et porté à la connaissance du Préfet de la Charente-Maritime.

Il retrace la démarche dans son ensemble et fait état à la fois des enjeux et attentes posés par les parties prenantes ainsi que des propositions formulées et débattues dans le cadre des ateliers de médiation menés sur les mois d'avril à juin 2018.

Sur le contenu du dossier, des pistes d'évolution ont été envisagées et apparaissent intéressantes autour **des conditions de remplissage** (rehaussement des seuils envisageables), **des modalités de suivi techniques** ainsi que des **modalités de gouvernance** et de transparence (comité de suivi, observatoire des assolements et des pratiques, transmission des données).

Concernant la mise en place de la démarche de médiation, les échanges ont été riches entre les acteurs et la mobilisation des parties prenantes constructive. Des enjeux subsistent néanmoins autour de la **véracité des informations véhiculées** et de **l'accessibilité du dossier**. A plusieurs reprises, des informations erronées ont pu être formulées et une grande partie des acteurs ont exprimé **leur souhait de disposer d'informations claires et accessibles**. Il convient donc de continuer à proposer une **information et une communication pédagogique** de l'ensemble des parties prenantes (élus, citoyens, acteurs du territoire) sur l'ensemble du dossier pour permettre un dialogue serein et une gouvernance optimale.

Par ailleurs, certains enjeux soulevés dans le cadre de la phase de diagnostic et de consultation préalable des acteurs n'ont pu être débattus et faire l'objet d'une recherche de compromis ou de mise en perspective. Il s'agit notamment de **la question du partage et de la répartition de l'eau** prélevée entre les différents usagers, adhérents ou non à telle structure syndicale ainsi que la question économique globale du projet et du prix de l'eau distribuée. Deux sujets qui n'ont pas été débattus mais qui ont néanmoins été travaillés par le SYRES et qui sont aujourd'hui connus des acteurs.

Une restitution finale de l'ensemble de la démarche a été proposée à la Commission Locale de l'Eau le 20 juillet 2018. Lors de cette restitution de la démarche à la Commission Locale de l'Eau (cf. Annexe 3.3), certains participants ont également exprimé leur souhait d'aller plus loin sur certains sujets dans le cadre de ce projet et plus généralement dans le cadre du projet de territoire comme **la biodiversité, le principe d'éco-conditionnalité ou encore l'évolution des pratiques.** Autant de sujets qui pourraient donner lieu à des **temps d'échanges spécifiques complémentaires.**

LEXIQUE

ASA

Les Associations Syndicales Autorisées sont des établissements publics qui gèrent des ouvrages, notamment hydrauliques, pour le bien collectif et sous la tutelle de la préfecture départementale.

ASSEC

L'assec est l'état d'un point d'eau ou d'un cours d'eau qui se retrouve entièrement asséché.

BRGM

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières est un organisme public qui constitue le service géologique national français : son champ d'expertise est concentré sur les sciences de la Terre, la gestion des ressources et des risques du sol et du sous-sol.

CLE

La Commission Locale de l'Eau est l'organe décisionnel du SAGE, elle veille à sa bonne application. Elle est présidée par un élu local et se compose de trois collèges, dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral : les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (au moins la moitié des membres de la CLE) ; les usagers (agriculteurs, industriels, etc.), les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (au moins le quart des membres) ; l'État et ses établissements publics (au plus le quart des membres).

ÉTIAGE

L'étiage correspond au débit minimal d'un cours d'eau ; c'est le moment où le niveau de l'eau atteint son point de plus bas.

OUGC SAINTONGE

L'Organismes Uniques de Gestion Collective de l'eau Saintonge s'occupe de l'eau à destination de l'irrigation agricole sur les sous-bassins de la Boutonne, de la Charente aval, de l'Antenne-Rouzille, de la Seugne, de la Seudre, des Fleuves côtiers de gironde, de l'Arnoult/Bruant et de la Gère-Devise. Un OUGC est en effet en charge de la gestion et de la répartition des volumes d'eau prélevés pour un usage agricole, sa mise en place est fortement recommandée sur les territoires identifiés comme ZRE.

PGE

Établi au niveau du bassin, le Plan de Gestion des Eaux fixe les objectifs environnementaux à atteindre en matière d'état écologique et chimique pour les eaux de surface, et en matière d'état quantitatif et d'état chimique pour les eaux souterraines. Le PGE est induit dans le SDAGE.

PIEZOMETRIE

La piézométrie correspond à la mesure de la ressource en eau en termes de quantité, pour cela il s'agit de surveiller la profondeur de la surface des nappes (dont la valeur s'appelle niveau piézométrique).

SAGE DE LA BOUTONNE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification élaboré sur un périmètre hydrographique cohérent : ici pour le Bassin de la Boutonne. C'est une déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages de l'eau et la protection des milieux aquatiques. Le SAGE du Bassin de la Boutonne est élaboré par la CLE et porté techniquement par le syndicat mixte SYMBO.

SDAGE ADOUR-GARONNE

Le Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux sont des documents de planification des eaux qui impliquent la mise en place de PGE. Les SDAGE sont élaborés sur le périmètre de bassins hydrographiques, ici pour le bassin Adour-Garonne.

SEUILS DE REMPLISSAGE

Les seuils de remplissage sont des valeurs minimums exigées, fixés selon les 4 conditions de remplissages identifiées pour le projet, pour autoriser le démarrage des prélèvements d'eau dans la nappe.

SYMBO

Le Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du Bassin de la Boutonne est la structure porteuse du SAGE de la Boutonne. Il est composé de 5 Syndicats (SMB879, SMAEP 4B, SI Boutonne Amont, SI Boutonne Aval et SI Trézence et Soie) et 8 associations de marais (Ste Julienne, St Loup, Les Nouillers, Puy du Lac, Champdolent, Archingeay, Boutonne Rive Droite, La Vergne Torxé et Ternant-Voissay). Dans le cadre du projet de réserves de substitution de la Boutonne, le SYMBO a été missionné pour porter la démarche de consultation et de médiation.

SYRES (OU SYRES 17)

Le SYRES est un syndicat mixte chargé de la maîtrise d'ouvrage du projet de réserves de substitution en Charente Maritime. Il est composé de représentants du Conseil Départemental, de représentants de la Chambre d'Agriculture et d'agriculteurs. Le SYRES a pour mission la gestion collective et publique de l'eau dans le respect de la règlementation ainsi que l'implication et l'information de tous les acteurs concernés.

ZRE

Une Zone de Répartition des Eaux est une zone définie comme présentant une insuffisance, autre exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Le signalement d'une ZRE reconnaît un déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants.

ANNEXES

1. LANCEMENT DE LA DEMARCHE ET ANALYSE DE CONTEXTE....2

1.1 COMMISSION LOCALE DE L'EAU : MISSION DE CONSULTATION ET DE MEDIATION SUR LE PROJET DES RESERVES DE SUBSTITUTION SUR LE BASSIN DE LA BOUTONNE....2

1.2 SYMBO : LETTRE DE MISSION A NEORAMA.... 6

1.3 LISTE DES ACTEURS RENCONTRES EN ENTRETIEN PAR NEORAMA....7

1.4 DOSSIER DE VEILLE MEDIATIQUE N°1 – LE 8 FEVRIER 2018.... 8

1.5 DOSSIER DE VEILLE MEDIATIQUE N°2 – LE 6 MARS 2018 15

2. ATELIERS DE CONCERTATION 19

2.1 LETTRE DE M. LUC SERVANT : REPARTITION DES VOLUMES D'EAU SUR LA BOUTONNE.... 20

2.2 MAIL D'INVITATION TRANSMIS AUX PARTICIPANTS DES ATELIERS 21

2.3 LISTE DES INVITES AUX ATELIERS.... 23

2.4 FEUILLE DE PRESENCE AUX ATELIERS.... 26

2.5 COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 1 DU 15 MAI 2018 : « LES CONDITIONS TECHNIQUES DE REMPLISSAGE ET DE SUIVI »... 27

2.6 SUPPORT DE PRESENTATION DE NEORAMA POUR L'ATELIER 1 32

2.7 SUPPORT DE PRESENTATION DE LA CACG POUR L'ATELIER 1.... 36

2.8 SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS SUITE A L'ATELIER 1.... 68

2.9 COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 1 SESSION 2 DU 19 JUIN 2018 : « LES CONDITIONS TECHNIQUES DE REMPLISSAGE ET DE SUIVI »... 78

2.10 CONTRIBUTIONS DE L'APIEEE SUITE A L'ATELIER 1 SESSION 2.... 86

2.11 SUPPORT DE PRESENTATION DE NEORAMA POUR L'ATELIER 1 SESSION 2.... 88

2.12 SUPPORT DE PRESENTATION DE LA CACG POUR L'ATELIER 1 SESSION 2 92

2.13 COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 2 DU 7 JUIN 2018 : « LES MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE TRANSPARENCE DU PROJET »....104

2.14 SUPPORT DE PRESENTATION NEORAMA POUR L'ATELIER 2 110

2.15 CONTRIBUTIONS DE L'APIEEE SUITE A L'ATELIER 2....114

3. DOSSIER DE COMMUNICATION 117

3.1 POINT D'ETAPE DE LA CONSULTATION DES ACTEURS ET SUITE DES REFLEXIONS....117

3.2 SUPPORT DE RESTITUTION DE LA DEMARCHE DE MEDIATION EN CLE LE 20/07/2018 123

3.3 COMPTE RENDU DES ECHANGES – RESTITUTION DE LA DEMARCHE DE MEDIATION EN CLE LE 20/07/2018 140

NEORAMA
CONCERTATION
INNOVATION
TERRITOIRE

PROJET DE RESERVES DE SUBSTITUTION SUR LE BASSIN DE LA BOUTONNE EN CHARENTE-MARITIME

Bilan de la démarche de médiation
Rapport de recommandations

Juillet 2018